Diagnostic communal de sobriété et de résilience face aux tensions sur l'eau

Ce document constitue un cadre type pour permettre à la commune de consulter des bureaux d'études dans l'hypothèse où la valeur du marché à passer demeure inférieur au seuil de publicité obligatoire.

1. Objet de la mission

La commune souhaite réaliser un diagnostic permettant de mieux connaître sa situation au regard des tensions croissantes sur la ressource en eau et d'identifier des actions concrètes permettant d'améliorer sa sobriété et sa résilience.

La finalité de la mission est de fournir à la commune une **vision opérationnelle des leviers dont elle dispose pour réduire ses consommations d'eau potable et renforcer la résilience de son territoire face aux tensions sur l'eau**, sans engager à ce stade des études techniques lourdes.

La mission doit permettre de répondre à quatre questions principales :

a. Consommations communales :
Peut-on réduire et rationaliser les consommations d'eau potable de la commune ?

b. Ressources disponibles :
Quelles sont les différentes présences d'eau existantes sur le territoire communal et lesquelles pourraient, sous certaines conditions, constituer des ressources alternatives ou de secours ?

c. Besoins à sécuriser :
Quels sont les principaux besoins du territoire susceptibles d'être fragilisés en période de sécheresse ou de crise et quelles ressources pourraient contribuer à leur sécurisation ?

d. Actions :
Quelles actions concrètes, proportionnées aux moyens de la commune, peuvent être engagées à court, moyen ou plus long terme ?

La mission constitue un **outil d'aide à la décision**. Elle n'a pas vocation à constituer un schéma directeur de l'eau, une étude hydrologique ou hydrogéologique détaillée, un diagnostic du service d'eau potable ou d'assainissement, ni un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Résultat attendu

À l'issue de l'étude, la commune devra disposer d'un outil simple lui permettant :

- de connaître ses principaux postes de consommation d'eau potable ;
- d'identifier les possibilités de réduction et de rationalisation ;
- de disposer d'un inventaire large des présences d'eau sur son territoire ;
- d'identifier les ressources présentant un potentiel de mobilisation ;
- de connaître les principaux besoins susceptibles d'être fragilisés en période de crise ;
- de disposer d'une **première évaluation des besoins en eau**, sans recherche de précision disproportionnée ;

- de mettre en regard les besoins et les ressources disponibles ou potentiellement mobilisables ;
- d'identifier les lacunes et opportunités en matière de sécurisation, notamment pour la DECI et l'anticipation des feux d'espaces naturels ;
- de disposer d'un programme d'actions hiérarchisé et réaliste ;
- de réutiliser les principales données géographiques dans un SIG.

2. Périmètre et principes de la mission

La mission devra être adaptée aux caractéristiques et aux moyens d'une commune rurale.
Le prestataire s'appuiera en priorité sur les **données existantes** et sur la connaissance du territoire.

Il mobilisera notamment :

- les données et documents disponibles auprès de la commune ;
- les historiques de consommation d'eau (au moins les 5 dernières années) ;
- les informations des services municipaux et des élus ;
- les données disponibles auprès des organismes compétents ;
- la connaissance des acteurs locaux

Les visite de terrain nécessaires à la compréhension des situations identifiées seront prévues dans l'offre.

Absence d'investigations spécifiques

La mission ne comprend pas de campagne d'investigation ou de mesure spécifique.
Il n'est notamment pas demandé au prestataire de réaliser des mesures de débit, des campagnes de prélèvement ou d'analyse d'eau, des investigations hydrogéologiques ou hydrauliques.

Lorsqu'une information manque pour pouvoir conclure, le prestataire devra signaler cette limite, formuler, lorsque cela est utile, une première appréciation à partir des données disponibles, et indiquer les investigations qui seraient nécessaires

3. Déroulement de la mission

La mission est organisée en quatre phases :

Phase 1 : Diagnostic des consommations d'eau potable de la commune
Phase 2 : Inventaire des ressources et présence d'eau du territoire
Phase 3 : Première évaluation des besoins en eau à sécuriser
Phase 4 : Plan d'actions

La commune souhaite pouvoir **interrompre la mission à l'issue de chaque phase**.
L'offre du prestataire devra donc présenter :

- le contenu de chaque phase ;
- les livrables correspondants ;
- le délai de réalisation ;
- le nombre indicatif de jours de travail ;
- un **prix forfaitaire distinct pour chaque phase**.

La poursuite de la mission d'une phase à l'autre sera décidée par la commune.

4. Phase 1 – Diagnostic des consommations d'eau potable de la commune

4.1. Objectif

Cette phase vise à établir une vision claire des consommations d'eau potable directement liées aux activités et équipements communaux et à identifier les possibilités de réduction et de rationalisation. Il ne s'agit pas de réaliser un diagnostic du réseau public d'eau potable.

4.2. Inventaire des abonnements et compteurs

Le prestataire établira, à partir des informations disponibles, un inventaire des abonnements et compteurs relevant de la commune :

- localisation ;
- bâtiment ou équipement desservi ;
- historique des consommations disponible (au moins les 5 dernières années);
- coût lorsque celui-ci peut être déterminé ;
- utilité et nécessité de maintenir l'abonnement.

Le prestataire examinera notamment les possibilités de suppression d'abonnements devenus inutiles, de regroupement ou rationalisation, ou de recours à une ressource alternative lorsque cela est pertinent.

4.3. Analyse des consommations

Lorsque les données le permettent, l'analyse portera sur les 5 dernières années au moins avec la recherche des principaux postes de consommation, des évolutions significatives, des consommations anormalement élevées ou inhabituelles et le coût financier lié aux consommations d'eau.

4.4. Actions de sobriété

Au regard de l'analyse des consommations réalisée, Le prestataire proposera des actions portant notamment sur :

- la réduction des consommations ;
- la suppression des consommations inutiles ;
- l'évolution des pratiques et des équipements,
- le recours éventuel à des ressources alternatives.

Lorsque cela est possible, les économies seront estimées en **m³/an et €/an**.

4.6. Livrables

- tableau des abonnements et compteurs ;
- synthèse des consommations ;
- identification des principaux postes et anomalies ;
- propositions d'actions de sobriété ;
- estimation des économies potentielles lorsque possible ;

Point d'arrêt n°1
Remise des résultats à la commune et décision de poursuite de la mission.

5. Phase 2 – Inventaire des ressources et présences d'eau sur le territoire

5.1. Objectif

Cette phase constitue un **inventaire large des présences d'eau existantes sur le territoire communal**.
Il ne s'agit pas de limiter la recherche aux seules ressources officiellement recensées comme ressources en eau. Le prestataire recherchera également les ressources abandonnées, oubliées, inutilisées, détournées, privées etc. qui seraient potentiellement mobilisables.
On entend ici par « ressource potentiellement mobilisable » toute présence d'eau susceptible, sous réserve de sa faisabilité technique, réglementaire, environnementale, foncière et, le cas échéant, de l'accord du propriétaire ou du gestionnaire, de contribuer à la satisfaction d'un besoin en eau ou à la constitution d'une ressource de secours.
La mission ne demande pas de démontrer la faisabilité de mobilisation de chaque ressource.

5.2. Ressources à rechercher

L'inventaire pourra notamment comprendre :

Sources et captages : sources; captages anciennement utilisés pour l'alimentation en eau potable; sources ou écoulements aujourd'hui rejetés vers un réseau d'eaux pluviales etc.

Eaux superficielles : ruisseaux et cours d'eau; fossés et écoulements permanents ou temporaires; exutoires de drainage ; canaux, biefs et dérivations ; mares ; étangs ; retenues...

Ouvrages et réseaux : bassins ; réservoirs ; puits ; forages connus ; anciens ouvrages hydrauliques ; réseaux ou exutoires d'eaux pluviales…

Eaux pluviales de toitures : Le potentiel de récupération des eaux pluviales sera examiné, notamment à partir des bâtiments communaux et équipements présentant des surfaces de toiture intéressantes.

Les ressources privées seront également recensées, lorsqu'elles sont connues et présentent un intérêt potentiel, en particulier les retenues d'eau. L'objectif sera d'identifier les situations dans lesquelles une mobilisation pourrait éventuellement être envisagée par convention ou accord, sans que le prestataire ait à négocier ces accords.

Ressources à créer : le prestataire recherchera également les ouvrages pouvant être réhabilités ; les possibilités de stockage, de récupération ou de valorisation d'eaux actuellement non utilisées ; les ressources qui pourraient éventuellement être créées.

5.3. Informations recherchées

Pour chaque ressource identifiée, le prestataire renseignera, dans la mesure des informations disponibles :

Information	Contenu
Localisation	Localisation précise ou approximative
Nature	Source, étang, canal, drainage, etc.
Propriétaire / gestionnaire	Commune, particulier, autre
Situation actuelle	Utilisée, abandonnée, rejetée, etc.
Disponibilité	Permanente, saisonnière ou inconnue
Potentiel apparent	Faible, moyen, intéressant ou à confirmer
Usages envisageables	Irrigation, élevage, incendie, espaces verts, etc.
Contraintes connues	Accès, propriété, réglementation, environnement, qualité, etc.
Suite éventuelle	Vérification ou étude ultérieure

5.4. Livrables

- inventaire des ressources ;
- carte générale des ressources ;
- identification des ressources présentant un intérêt potentiel ;
- identification des ressources à préserver, réhabiliter ou éventuellement créer ;
- premières indications sur les usages envisageables ;
- principales contraintes connues ;
- données SIG associées.

Point d'arrêt n°2
Présentation des résultats et décision de poursuite de la mission.

6. Phase 3 – Première évaluation des besoins en eau à sécuriser

6.1. Objectif

Cette phase vise à identifier les principaux besoins du territoire susceptibles d'être fragilisés en période de sécheresse, de tension sur la ressource ou de crise. Il s'agit volontairement d'une première évaluation, destinée à éclairer les décisions de la commune. Il n'est pas demandé de déterminer précisément l'ensemble des besoins du territoire.

6.2. Première appréciation des besoins

Le prestataire examinera notamment les besoins suivants :

- abreuvement des élevages ;
- maraîchage et agriculture ;
- usages communaux essentiels ;
- défense extérieure contre l'incendie ;
- besoins liés à l'anticipation des feux d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ;
- autres besoins locaux présentant une vulnérabilité particulière, aux dires de la commune

Pour chaque besoin significatif identifié, pour lesquels la commune manifeste la volonté de participer à sa sécurisation, le prestataire indiquera, lorsque les données disponibles le permettent :

- localisation ;

- nature du besoin ;
- ressource actuellement utilisée et dépendance à cette ressource ;
- période de vulnérabilité ;
- ordre de grandeur du besoin en eau, lorsqu'il peut être estimé simplement ;
- éventuelle ressource alternative identifiée en phase 2.

Lorsque la quantification n'est pas possible de manière suffisamment fiable, le prestataire pourra retenir une appréciation qualitative.

6.4. Défense incendie

Il n'est pas demandé au prestataire de réaliser un schéma communal de DECI ni de refaire une étude complète de couverture incendie.

Si l'arrêté communal DECI n'a pas été pris, le prestataire accompagnera la commune pour que cet arrêté puisse être pris. Cela consistera à lister localiser et caractériser les Points d'Eau Incendies (PEI) publics et privés présents sur le territoire (poteaux ou bouches d'incendie, points d'aspiration naturels ou artificiels), avec pour simple objectif de définir sans équivoque la DECI et, notamment, de trancher sur d'éventuelles situations litigieuses pour certains points d'eau. Le travail s'appuiera sur les données du SDIS.

Par ailleurs, le prestataire recensera les lacunes de la DECI déjà connues de la commune (secteurs insuffisamment couverts). Une attention particulière sera portée à l'**anticipation des feux d'espaces naturels, agricoles ou forestiers**, notamment dans les secteurs présentant une vulnérabilité particulière ou un accès limité aux ressources en eau.

À partir de l'inventaire des ressources de la phase 2, le prestataire recherchera les ressources susceptibles de contribuer, sous réserve de leur faisabilité et de leur validation par les services compétents, à la défense incendie.

6.5. Croisement « besoins / ressources »

A partir des besoins identifiés au point 6.2 pour lesquels la commune manifeste la volonté de participer à leurs sécurisation, le prestataire réalisera une première analyse permettant d'identifier :

- les besoins pour lesquels une ressource alternative semble disponible ;
- les besoins pour lesquels une ressource pourrait être réhabilitée ou créée ;
- les besoins pour lesquels aucune solution alternative n'est identifiée ;
- les situations nécessitant une étude complémentaire.

La hiérarchisation proposée devra rester une **proposition d'aide à la décision**, soumise à la commune.

6.6. Livrables

- projet d'arrêté DECI et son annexe (si non existant)
- tableau des principaux besoins à sécuriser ;
- première appréciation de leur vulnérabilité ;
- ordre de grandeur des besoins lorsqu'il peut être établi ;
- tableau de croisement besoins / ressources ;
- carte des principaux secteurs concernés ;

- identification des principales lacunes ou opportunités ;
- données SIG associées.

Point d'arrêt n°3
Réunion de présentation des résultats et décision de poursuivre par l'élaboration du plan d'actions.

7. Phase 4 – Plan d'actions

7.1. Objectif

Cette phase transforme les résultats des phases précédentes en un programme d'actions **réaliste, hiérarchisé et directement exploitable par la commune**.

7.2. Contenu

Les actions pourront notamment concerner :

- la récupération des eaux pluviales ;
- la réhabilitation d'anciennes ressources ;
- la création éventuelle de réserves ou dispositifs de stockage ;

Les objectifs seront notamment :

- la réduction des consommations communales
- la sécurisation de certains besoins agricoles ou économiques ;
- l'amélioration de la résilience de la défense incendie ;

7.3. Fiche de synthèse des actions

Pour chaque action, le prestataire proposera une fiche indiquant autant que possible :

- objectif ;
- localisation ;
- description ;
- intérêt ;
- faisabilité apparente et les besoins d'études complémentaires,
- ordre de grandeur du coût ;
- économie d'eau ou potentiel de sécurisation ;
- partenaires concernés ;
- contraintes connues ;
- niveau de priorité proposé.

7.4. Livrables

- plan d'actions hiérarchisé ;
- tableau de synthèse des économies potentielles ;
- tableau des ressources mobilisables ou à sécuriser ;
- carte des principales actions ;
- données SIG ;

- rapport final synthétique ;

Réunion de présentation finale à la commune.

8. Données SIG

Les données géographiques produites dans le cadre de la mission devront être réutilisables par la commune.

Elles concerneront notamment :

- les principaux compteurs et sites communaux ;
- les ressources recensées ;
- les besoins identifiés ;
- les secteurs sensibles ;
- les actions proposées.

Les données seront fournies dans un **format ouvert et interopérable**, de préférence en **GeoPackage (.gpkg)**.

Le prestataire précisera le système de coordonnées utilisé, la structure des données, la description des principaux champs et les éventuelles métadonnées utiles.

9. Offre attendue

Le prestataire prévoira dans son prix les échanges nécessaires avec la commune. Cela comprendra en outre la ta présentation des résultats de fin de phase 3 et de fin d'étude (phase 4). Les visites de terrain nécessaires à la compréhension des situations identifiées sont également comprises dans la prestation.

L'offre devra comporter au minimum :

- **Un planning prévisionnel :** durée de chaque phase et délai global
- **Le prix :** il devra être détaillé par phase en remplissant le tableau suivant

Phase	**Prix HT**	**TVA**	**Prix TTC**
Phase 1 – Consommations communales			
Phase 2 – Ressources en eau			
Phase 3 – Besoins à sécuriser			
Phase 4 – Plan d'actions			
Total mission			

- **Un mémoire explicatif** précisant l'approche méthodologique du candidat et le nombre de réunions indicatif. Toute prestation ou investigation non comprise dans le prix devra être clairement identifiée.